



## FORMATION : LEGISLATION ERP Catégorie 5



15€ pour les bénévoles / 350€ pour les salariés

Date de formation: 29/04/2026

Horaires: 9h00 - 17h00

Durée: 7h00

Lieu:

maison des association - 1 allée jean Rene Calloc'h - 29000 QUIMPER

Intervenant: Nolwenn Bellec - Formatrice en santé-sécurité au travail, sécurité in

Nombre de places disponibles: 14

Bénéficiaire: Salarié d'association, Bénévole, dirigeant, Adhérent, Porteur de pro

Condition de participation: L'association doit être adhérente

Inscriptions ouvertes jusqu'au: 2026-04-25

Contact: Guillaume Hardy

---

### Description de la formation :

Le 29 avril 2026 \_

- 1 : Quel ERP est ma structure finalement ?
- 2 : Quelques règles de base
- 3 : La partie administrative

- 1- Définitions
- 2- Les zones clés de mon établissement
- 3- La partie administrative

Détail : cf Fiche technique

---

### Objectif de la formation :

Être capable d'identifier les obligations en matière de sécurité incendie et accessibilité lors de l'exploitation d'un établissement et mettre en œuvre des actions concrètes.

---

### Infos Complémentaires :

Être membre ou responsable d'une association (dirigeant, bénévole, salarié) impliqué dans la gestion d'un local accueillant du public.

Avoir un projet ou une activité dans un ERP de 5? catégorie (ex. salle associative, club sportif, bibliothèque, petite salle culturelle).

Connaissance de base du fonctionnement associatif (gestion, responsabilités).

Aucune compétence technique exigée : la formation est conçue pour des non-spécialistes.